

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139 41

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Partenariat "Envie de Ville" pour réinvestir les centres urbains de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence se distingue notamment par son polycentrisme et par sa centaine de centres urbains qui constituent un patrimoine urbain à forte valeur d'identité et d'attractivité potentielle.

Cependant, parmi les 92 communes qui constituent la Métropole ainsi que les noyaux villageois marseillais, bon nombre d'entre eux n'offrent plus le cadre de vie, l'habitat, l'offre commerciale, les facilités de déplacement, les emplois et les services susceptibles de rayonner et de relocaliser le développement métropolitain dans les cœurs de ville.

Ces difficultés peuvent entraîner, dans certains centres urbains, vacance et dégradation du bâti, paupérisation et disparité entre les centres et les périphéries urbaines.

Face à ce constat, l'ambition de réinvestir les centres urbains pour recréer une « envie de ville » implique une stratégie globale, éminemment transversale et la synergie d'une multitude de dispositifs, d'outils et d'acteurs publics et privés. La recherche d'une démarche partagée a amené cinq acteurs à proposer un véritable partenariat défini par voie de convention :

- la Métropole ainsi que les communes qui la constituent sont les plus légitimes, en disposant des plus vastes compétences, pour impulser et conduire une stratégie collective de réinvestissement des centres urbains ;

- la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, au travers du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET), soutient les programmes d'actions transversaux, cohérents et de long terme de la Métropole ;

- l'Etat promeut la revitalisation des centres urbains et accompagne en ce sens les collectivités territoriales ;

- l'Etablissement Public Foncier de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA) participe à la mise en œuvre opérationnelle du renouvellement urbain dans les centres urbains, dans le cadre de conventions d'intervention foncière pour le compte de la Métropole et de ses communes ;

- le Département des Bouches-du-Rhône est sollicité pour s'associer à ce partenariat, dans le cadre de sa politique d'aide aux communes, notamment dans les domaines du développement local et de l'aménagement.

Les partenaires reconnaissent le besoin, pour eux-mêmes et pour les autres acteurs du territoire, de construire ensemble une évaluation des priorités et des leviers d'action pour réinvestir les centres urbains de la Métropole, dans une vision décloisonnée des acteurs, des outils et des dispositifs existants, à renforcer ou améliorer.

Dans ce contexte, un programme mutualisé d'études de diagnostic et de stratégie sera réalisé avec trois missions distinctes :

- un diagnostic territorial du potentiel de réinvestissement des centres urbains, qui sera confié à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise ainsi qu'à l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix-Durance, sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole ;
- un diagnostic du système d'acteurs locaux, des outils et dispositifs, qui fera l'objet d'un marché d'étude sous la maîtrise d'ouvrage de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et de l'EPF PACA ;
- l'aide à la conception d'une stratégie d'action collective et à la construction du cadre technique, juridique et financier d'un dispositif partenarial opérationnel, qui fera l'objet d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la Métropole avec le soutien de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, au titre du CRET signé le 16 février 2018.

Au terme de ces trois missions, dont le suivi sera assuré à chaque étape par l'ensemble des parties, un dispositif partenarial opérationnel à destination des communes de la Métropole sera défini afin de mettre en œuvre des plans d'action locaux cohérents, tenant compte des conclusions du programme d'études.

Les modalités d'organisation de ce dispositif partenarial sont définies dans la convention annexée au présent rapport. Toute modification portée à ce principe d'organisation devra faire l'objet d'un avenant à la convention de partenariat.

-----

L'implication du Département dans le dispositif « envie de ville » s'inscrit dans une volonté de revitalisation et de renforcement économique, culturel et social des centres urbains du territoire métropolitain.

Ce rapport de principe ne comporte à ce stade aucune incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL